

Municipalité Saint-Onésime

Fermeture des bureaux administratifs

Nous tenons à vous informer que les bureaux administratifs seront fermés le 06 septembre 2021, en raison de la fête du Travail.

Vente d'articles municipaux !

L'évènement annuel de tirage au sort change de formule pour une vente où les articles seront vendus aux plus hauts soumissionnaires. Celui-ci aura lieu le 23 septembre 2021, à 16 h, aux bureaux administratifs.

Nous attendons vos soumissions pour le jeudi 23 septembre prochain. Vous pouvez nous les apporter en personne ou par courriel. Au municipalite@stonesime.com.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous contacter, il nous fera un plaisir de vous répondre.

Au plaisir de vous y voir !

Vidange installations septiques

La Municipalité procédera du 27 septembre au 09 octobre 2021, à la vidange des fosses septiques des résidences principales et secondaires du SECTEUR EST. Le chemin du Village (89-170), la rue Dionne, la route du Canton-des-Roches, le Petit-5^e Rang, le chemin de la Rivière-Nord le chemin de la Rivière-Sud, le chemin d'Ixworth, les Rang 5, 6, 8, le chemin du Vide, la route Drapeau Sud, le chemin du Portage et le chemin de l'Érablière.

Votre installation devra être préparée pour le 26 septembre 2021. En raison de leur nouvelle machinerie, l'ébranchement est OBLIGATOIRE de 12 pieds de haut et de 10 pieds de large afin de faciliter l'accès. En cas contraire, la vidange ne sera pas effectuée.

Merci de votre collaboration.

Paiement de taxes municipales

Nous vous rappelons que le prochain paiement de taxes sera le 8 septembre 2021.

L'administration.

L'éco-bulletin

En été, le bac brun est collecté toutes les semaines dans la majorité des municipalités

Les matières organiques peuvent générer des inconvénients autant aux ordures qu'au bac brun. En prenant le chemin de la biométhanisation, ces matières deviennent un engrais de qualité pour les sols agricoles.

3 CONSEILS pour déjouer les ODEURS et les VERS BLANCS dans votre bac brun

- Garder son bac brun à l'abri du soleil
Mettre son bac au chemin même s'il n'est pas plein
Utiliser des sacs compostables pour faciliter l'entretien

Pensez à faire vider votre bac brun avant de partir pour les vacances



DES QUESTIONS ?
418 856-2628 #1
www.co-eco.org

MOT DU MAIRE

Monsieur Benoît Pilotto

Bonjour à tous et à toutes,

Comme vous avez pu le constater, il n'y a pas eu de parution de l'InfOnésime en août. L'équipe est de retour après une pause estivale pour les vacances annuelles. J'espère que toutes les citoyennes et citoyens ont pu profiter de l'été.

La nature a été plus clémente pour l'ensemble des productions agricoles. Les fenils et les silos sont pleins et ça déborde même dans plusieurs fermes. Il n'en demeure pas moins que ce fut l'été le plus chaud sur la planète selon un organisme scientifique américain. Les changements climatiques sont bien présents et l'on en constate les effets de plus en plus. À nous d'y voir, individuellement et collectivement.

La fête du Pont Couvert fut une réussite. La température était de la partie. La participation fut belle et nous avons même eu plusieurs dignitaires. Il faut remercier le comité organisateur, la directrice générale et la secrétaire-trésorière ainsi que notre employé des travaux publics. Merci également aux bénévoles et au Club Hiboux et à plusieurs de ses membres. Merci à toute l'organisation du spectacle de fin de soirée. Je ne nomme personne de peur d'en oublier, mais encore merci et bravo aux organisateurs et aux participants.

Depuis avril 2020, les demandes de subvention se sont multipliées pour les dossiers suivants : la patinoire (42 790\$); les sentiers d'Ixworth (50 038.44\$); le parc, la salle Les Générations et les jardins de l'Or Vert (87 629\$); la voirie autre que la TECQ (87 974\$); spectacle et animation (15 00\$); emploi d'été Canada (2 837\$); ce qui nous donne un total de 272 768.44\$. À ce montant on doit ajouter un 75 000\$ qui devra être utilisé pour des infrastructures municipales non routières (chalet de loisirs ou ascenseur). Pour les travaux d'infrastructure routière payés par la taxe sur l'essence Canada-Québec (TECQ), nous avons reçu un montant supplémentaire de 170 000\$ au 738 000\$ déjà prévu. Ce qui permettra probablement d'asphalter une partie du chemin du Village l'an prochain. Il est certain que dans quelques-unes de ces subventions, la municipalité doit en rajouter 20%. Mais l'argent est là dans les programmes de subventions. Plus on en demande et plus on en reçoit. Félicitations à Mesdames Lizotte et Chassé.

Il y a des travaux qui sont commencés et d'autres non, car nous sommes dépendants de la disponibilité des entrepreneurs. En exemple, le contrat pour changer le grillage à chaque bout de la patinoire dont on ne sait toujours pas quand l'entrepreneur viendra, même si on communique avec lui toutes les deux semaines.

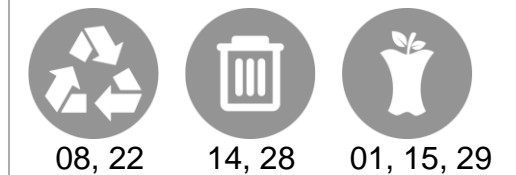
Les travaux de réfection de la rue de l'Église, de la rue Lizotte, de la rue Ouellet, du début de la route Jeffrey et de l'extrémité ouest du 4^e Rang Ouest sont commencés. Il y a également le nettoyage et reprofilage des fossés tout le long de la route de l'Église qui est en cours. Il y en a qui diront que l'on utilise le vieux stratagème politique du temps de Duplessis, on fait des bouts de route avant les élections. On peut en rire. Mais le conseil municipal actuel jugeait nécessaire et urgent de procéder à la réfection de ces infrastructures.

L'éolien est à nos portes. Dans un futur très rapproché, des projets pour l'ouest du Bas St-Laurent et l'est de Chaudières-Appalaches sont en voie de soumissions avec Hydro-Québec et le gouvernement québécois. Nous avons déjà des redevances annuellement pour les parcs de Ronceveau et Nicolas Riou (pas de « x » dans ce nom) qui nous donneront cette année 16106\$. La formule de redevances, basée sur la valeur foncière uniformisée de chacune des municipalités, risque d'être sensiblement la même. Il y aura des négociations assurément et il faudra que les responsables en place s'assurent d'y voir pour en obtenir le maximum.

RUBRIQUES

- Mot du maire;
Mot du maire (Suite);
Actualité municipale;
Saviez-vous que...;
Chronique;
Éco-Bulletin;
Rappels importants;
Fête du Pont Couvert;
Coup de cœur de Lisette;
Info en vrac.

CALENDRIER



Calendar symbols for days 07, 13, 21, 29

Prochaine tombée du journal : 16 septembre 2021

Pour publication, faire parvenir à : municipalite@stonesime.com



HORAIRE Bureau municipal

Lundi au mercredi 8 h 30 à 16 h 30

Judi 8 h 30 à 18 h 00

Vendredi 8 h 30 à midi

MOT DU MAIRE (SUITE)

Plusieurs citoyennes et citoyens m'ont dit que je devrais me représenter au poste de maire. Je les remercie, car c'est flatteur. Ceci m'amène encore à réfléchir. On me dit souvent qu'il n'y a que les fous qui ne changent pas d'idées. On verra à la fin septembre dans quelle catégorie je me trouve.

Pour plusieurs, qui dit septembre, dit début de la chasse au petit et gros gibier. Soyez prudents. Je vous souhaite des trophées.

Bon mois de septembre.

ACTUALITÉ MUNICIPALE 2021

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 7 septembre 2021 à 19 h 30, à la l'Hôtel de Ville, de Saint-Onésime-d'Ixworth. Tenue public, selon les directives gouvernementales.

Compte-rendu de la séance ordinaire du 3 août 2021 :

Il a été proposé et adopté à l'unanimité des conseillers :

D'approuver les comptes payés en juillet pour un montant de 24 345.89 \$;

D'approuver les comptes à payer au cours du mois d'août pour un montant de 35 987.44 \$;

Que la Municipalité retienne les demandes suivantes :

- Croix-Rouge Canadienne – Contribution annuelle pour l'entente Services aux sinistrés : 170 \$;
- Fondation de la Faune du Québec : 50 \$;
- Fondation André-Côté, 17 \$.

De faire le dernier versement au Comité de développement Rural de 75 \$, qui correspond à 10 % de l'aide financière accordée.

De payer la facture à Publicité P.A. Michaud pour un montant de 9 988.22 \$;

D'accepter telle que rédigée, l'entente intitulée « Annexe 2 à l'entente intermunicipale intervenue le 17 septembre 2007, visant à préciser la tarification qui sera applicable lors d'interventions du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière en entraide mutuelle en vertu des ententes mentionnées au troisième considérant, selon que le service sera rendu à partir de la caserne de Saint-Roch-des-Aulnaies ou de la caserne de La Pocatière.

Que le contrat pour les travaux de « Reprofilage et nettoyage des fossés de la route de l'Église », soit octroyé à Excavations Deschênes et Fils Inc., pour la somme de 67 765.70 \$, taxes incluses.

Que nous ajoutons le planage du contrat de Construction BML, Division Sintra Inc., pour un montant de 64 696.50 \$, taxes non incluses et que cette option fasse partie intégrante du contrat initial.

De payer la facture à Transport M.L. St-Onésime pour un montant de 5 745.77 \$.

♥ COUP DE CŒUR DE LISETTE ♥

Titre : Marie Mousseau
Auteur : Denis Monette
Éditeur : Les Éditions Logiques

Obsédé par une pierre tombale sur laquelle est gravé le nom de Marie Mousseau, Vincent Danin, écrivain à la retraite sent sa plume renaître. Il veut savoir, écrire son histoire, jusqu'au jour où une dame âgée s'agenouille sur cette tombe. Il s'agit de Laurence Mousseau, la sœur aînée de la défunte. Mais qui donc est Marie Mousseau, cet ange de douceur dont la vie a été si brève? Laurence accepte de livrer son histoire. Elle lui parle de son autre sœur, le mouton noir de la famille et de sa jalousie malade envers son séduisant mari Rémi. Vincent éprouve un penchant pour Laurence. Une œuvre qui allie la tendresse et la violence.

Lisette L.

★ FÊTE DU PONT COUVERT ★

Je profite de cette occasion pour remercier notre maitresse de cérémonie Cathy Lemieux pour son professionnalisme lors de l'animation des fêtes du centième anniversaire du seul pont couvert de la MRC de Kamouraska soit; le pont Couvert ou le pont du Collège de Saint-Onésime-d'Ixworth.

J'en profite une deuxième fois pour refaire mes remerciements. Merci à Publicité P.A. Michaud pour la fabrication des articles promotionnels. Merci aux membres du Club Hiboux pour l'accès à leur établissement et la préparation du souper. Merci à l'épicerie NJL pour la vente d'un certain nombre de billets pour le souper. Merci à Café Bonté Divine et McDonald's de La Pocatière pour le café. Merci aux employés de la municipalité pour leur aide : Jonathan Lizotte, Jean Beaulieu, Nancy Chassé et Nancy Lizotte. Un gros Merci aux bénévoles que sans eux, l'activité n'aurait pas eu lieu; Marie-Christine Ouellet, Juley Letarte, Jocelyne Bernier, Marie-France Proulx et Richard Arsenault, Nicole Dubé et Daniel Miville, André Hudon, Daniel Marcil, Marie-France Duclos, Francine Lamarre. Félicitation à Cathy Lemieux de Signé Cathy Design pour la confection de notre logo municipal, quelle belle réussite. Merci au comité organisateur; les élus, Christine Ouellet, Bertrand Ouellet et Denis Miville pour l'organisation du centième anniversaire du pont Couvert.

En terminant, merci à tous d'avoir participé à l'événement !

Denis Miville, conseiller municipal



📣 RAPPELS IMPORTANTS 📣

Permis de rénovation et construction

Nous vous avisons qu'à partir du 1^{er} septembre 2021, qu'en cas de non-respect du règlement d'urbanisme (chapitre 4 article 4.1) d'omission de faire une demande de permis et qu'une constatation est faite, une amende de 75 \$ ainsi que le prix du permis seront émis automatiquement.

Résidus de pelouse et autres dans les grilles d'égout

Nous vous rappelons que selon le règlement 2020-12 concernant les nuisances (article 11) le fait de souiller le domaine public (grille d'égout ou autres) notamment en y déposant ou en y jetant de la terre, du sable, de la boue, du fumier, des pierres, de la graisse, de l'herbe coupée, des déchets domestiques ou autres, des eaux sales, du papier, de l'huile, de l'essence ou tout autre objet ou toute autre substance, constitue une nuisance et est prohibé.

Feuilles mortes dans le bac brun

Petit rappel concernant les feuilles mortes que vous amasserez bientôt. Cette substance est interdite dans les bacs bruns. Dans le cas où lors de la collecte il a constaté de dépôt dans le bac brun, une contamination de la matière organique est automatique. Cela entraîne le détournement de la collecte au centre d'enfouissement et crée des coûts supplémentaires qui feront monter les prochains comptes de taxes.

Plaintes et commentaire

Pour toutes plaintes ou commentaires, nous vous demandons d'en parler directement avec la direction générale, afin de bien traiter vos demandes.

SAVIEZ-VOUS QUE...

Saviez-vous qu'un nouveau spectacle sera bientôt présenté en collaboration avec la salle André-Gagnon, le 10 septembre 2021, à 14 h 20, au Parc Intergénérationnel, sous le nom de « *Rolande du Théâtre du Gros Mécano* ».

En voici un résumé :

Rolande n'a pas d'âge, pas de maison; elle arrive et repart avec son chez-soi: une trottinette, un imperméable, une marguerite et de l'eau. Rolande veut devenir la plus lente du quartier, de la ville, de la Terre. Un défi de taille pour elle qui a l'habitude d'être un grand coup de vent qui ne met jamais les pieds au sol. Mais pourquoi donc, Rolande tient tant à être la dernière ?

Le plaisir sera au rendez-vous !

📖 CHRONIQUE

Élections municipales – Je m'informe

Lors des prochaines élections générales municipales, le 7 novembre 2021, les citoyennes et les citoyens seront invités à élire une mairesse ou un maire ainsi que des conseillères et des conseillers qui veilleront à l'administration et au développement de votre municipalité.

Il est important de bien comprendre le milieu municipal afin de participer activement à la vie démocratique de votre milieu.

Et pourquoi ne pas poser votre candidature lors des prochaines élections pour occuper l'un des postes d'élu ou encore inviter quelqu'un à le faire?

Des séances d'information abordant l'organisation municipale et le rôle des personnes élues sont même offertes pour vous aider à faire le saut. Pour s'y inscrire, consultez la page [Séances d'information](#).

Rôle du conseil municipal

Le conseil municipal assume les compétences dévolues par les lois qui le concernent et s'assure d'offrir des services répondant aux besoins de la collectivité. Lorsqu'il décide des orientations et des priorités d'action de la municipalité, ses décisions prennent la forme de résolutions ou de règlements adoptés lors d'une assemblée tenue selon les règles.

Individuellement et en dehors des assemblées du conseil, les élus et élues n'ont pas le pouvoir de prendre des décisions au nom de la municipalité ni d'intervenir dans l'administration de cette dernière. En cas de force majeure, seule la mairesse ou seul le maire dispose de ce pouvoir.

~~Dans l'exercice de leurs responsabilités~~ et pour exécuter les décisions prises par le conseil, les élus peuvent compter sur la directrice générale ou le directeur général, ainsi que sur les autres fonctionnaires municipaux.

La déclaration de candidature

Pour vous porter candidate ou candidat, vous devez vous procurer une déclaration de candidature auprès de la présidente ou du président d'élection de votre municipalité. La déclaration doit être dûment remplie et produite au bureau de la présidente ou du président d'élection de la municipalité entre le 5^e et le 37^e jour précédant le scrutin, soit entre le 17 septembre et le 1^{er} octobre 2021, à 16h30. De plus, les personnes candidates doivent s'assurer de respecter les mesures du Protocole sanitaire visant à réduire les risques de propagation de la COVID-19 lors de la tenue de l'élection générale municipale 2021 lors de la production de la déclaration de candidature. Une personne ne peut se porter candidate qu'à un seul poste de membre du conseil à la fois. Toute déclaration de candidature doit notamment contenir : • le nom, le prénom, l'adresse et la date de naissance de la candidate ou du candidat; • son numéro de téléphone; • le poste qu'elle ou il souhaite briguer; • une attestation sous serment de l'éligibilité de la candidate ou du candidat. La déclaration doit être accompagnée : • d'une pièce d'identité sur laquelle apparaissent le nom et la date de naissance de la candidate ou du candidat (par ex. : permis de conduire, carte d'assurance maladie); • des signatures d'appui requises et des adresses des signataires (le nombre de signatures requises varie selon le poste et la taille de la municipalité). Ces signataires doivent être des électeurs ou électrices de votre municipalité.

Source : Ministère des affaires municipales et de l'habitation